

# Subventions pour remplacement d'un chauffage à combustible fossile ou électrique

Nombre de subventions et montants demandés, promises et payés, Vaud

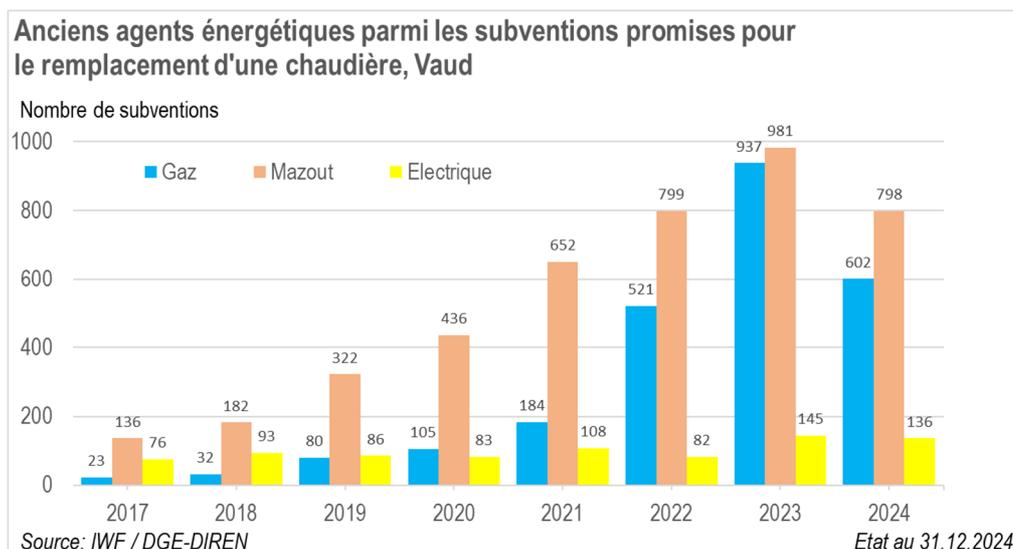
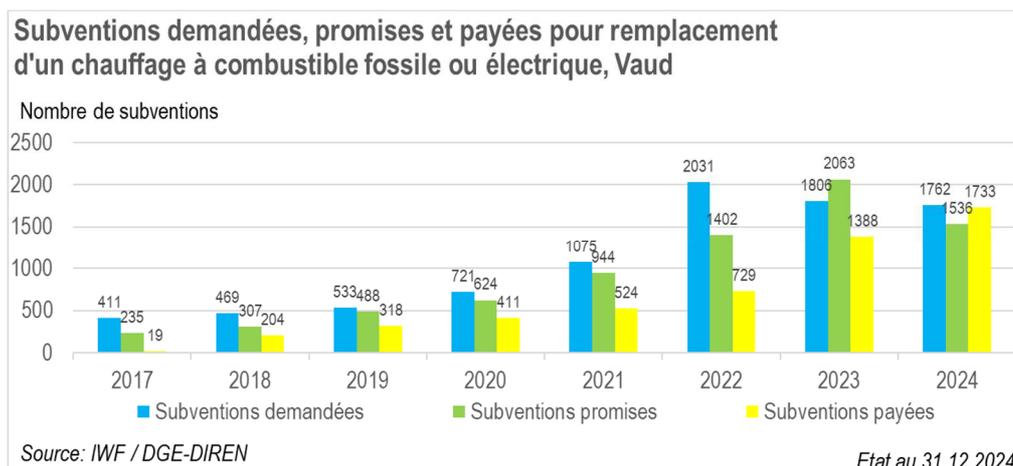
## 1. Description de l'indicateur

Cet indicateur informe sur le nombre de projets pour lesquels le canton de Vaud s'est engagé à verser des subventions pour remplacer un chauffage à combustible fossile (mazout ou gaz) ou une alimentation électrique par des énergies renouvelables (bois, pompe à chaleur) ou le raccordement à un réseau de chauffage.

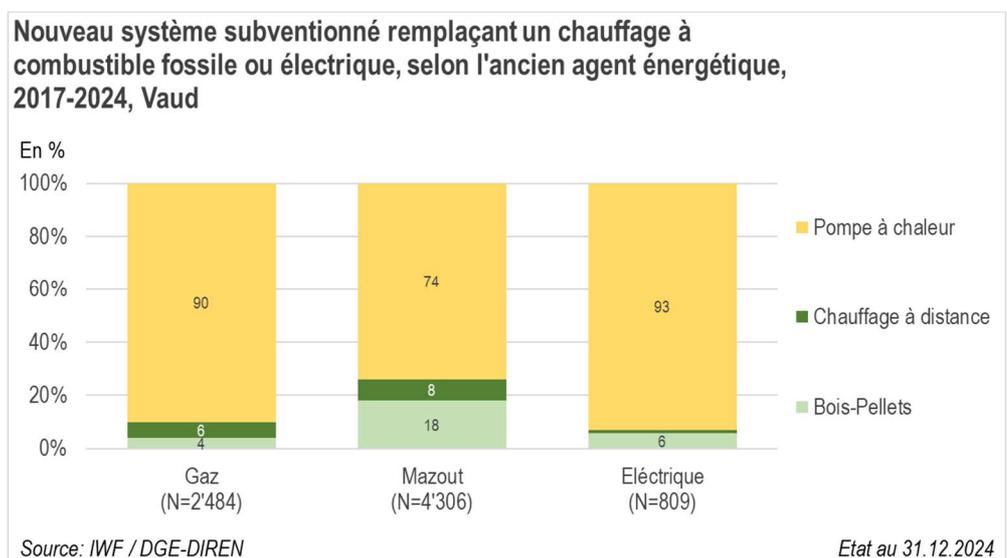
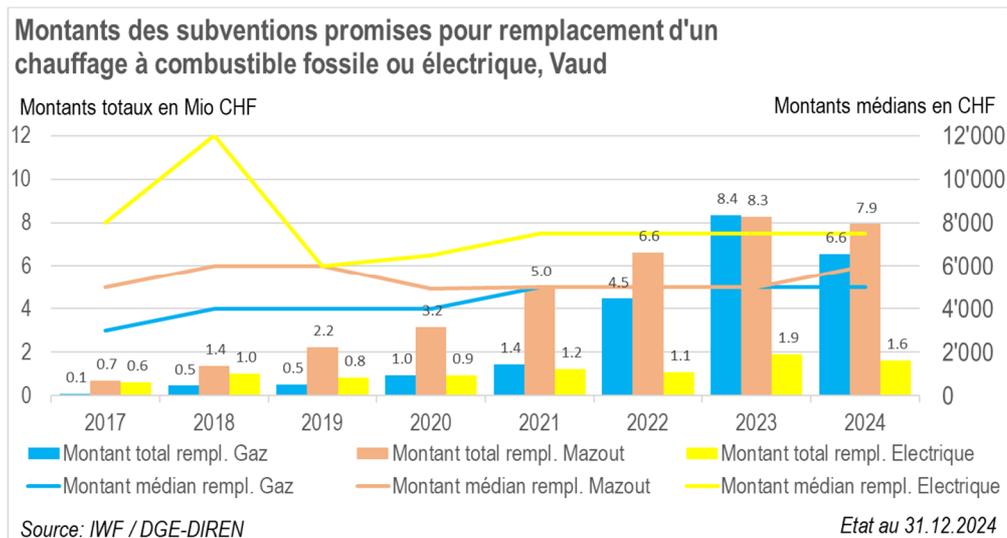
## 2. Cadre de référence

Les objectifs de réduction de la consommation d'énergies sont définis dans la conception cantonale de l'énergie (CoCEn, 2019), dont un des cadres est la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (641.171).

## 3. Graphiques



08. Energie / Mise en œuvre / Incitations financières / IND\_08.05.03.04\_Subventions\_Replacement\_Chaudiere



## 4. Analyse

### 4.1 Description

Le nombre de subventions et les montants promis pour le remplacement d'un chauffage à combustible fossile (gaz ou mazout) ou électriques par des énergies renouvelables était en constante augmentation entre 2017 (235) et 2023 (2063). Le nombre de promesses de subventions a baissé pour la première fois en 2024 pour atteindre 1536. Cette évolution correspond à celle du nombre de demandes dont la baisse avait déjà été observée en 2023. Les projets de remplacement de 602 chaudières à gaz, 798 chaudières à mazout et 136 chauffages électriques directs ont été approuvés, pour un total de 16,1 millions de francs engagés.

Les montants médians promis sont généralement plus élevés pour le remplacement d'un chauffage électrique (2024 : 7'500 francs) que pour celui d'une chaudière à mazout (2024 : 6'000 francs) ou à gaz (2024 : 5'000 francs).

Dans la majorité des cas, les changements effectués et subventionnés entre 2017 et 2024 l'ont été au bénéfice d'une pompe à chaleur : dans 74% des cas lors du remplacement d'une chaudière à mazout, dans 91% des cas lors du remplacement d'une chaudière à gaz et dans 93% des cas lors du remplacement d'un chauffage électrique direct. Une chaudière à bois ou à pellets a été privilégiée dans respectivement 22%, 5% et 6%. Des raccordements à un chauffage à distance ont été effectués dans moins de 5% des cas lors de remplacements de chaudières à mazout ou à gaz. Les

## 08. Energie / Mise en œuvre / Incitations financières / IND\_08.05.03.04\_Subventions\_Replacement\_Chaudiere

raccordements à un chauffage à distance à la suite d'un remplacement de chauffage électrique sont très rares (moins de 1%). Pour ce type de cas, les pompes à chaleur sont clairement privilégiées.

## 4.2 Interprétation

La hausse significative des remplacements de chauffages à combustibles fossiles ou électriques est en partie liée à l'augmentation des prix de l'énergie et aux tensions géopolitiques. A noter que le montant d'encouragement pour ce type de subventions a progressivement augmenté entre 2017 et 2023 : pour les installations de petite puissance, le montant forfaitaire pour les PAC air-eau a augmenté de 67% et celui pour les PAC sol-eau de 150%.

A cela s'ajoute le fait que de nombreuses communes (plus de 50) ont mis en place des subventions communales.

## 5. Tableaux

### 5.1 Tableau de données

#### Nombre et montants des subventions demandées, promises et payées pour remplacement d'un chauffage à combustible fossile ou électrique, Vaud

	Nombre			Pour 100'000 habitants			Montants totaux		Montants médians	
	Subvention			Subvention			Subvention		Subvention	
	demandée [nbre]	promise [nbre]	payée [nbre]	demandée [nbre / 100'000 bât.]	promise [nbre / 100'000 bât.]	payée [nbre / 100'000 bât.]	promise [CHF]	payée [CHF]	promise [CHF]	payée [CHF]
Remplacement d'une chaudière à gaz										
2017	45	23	1	6	3	0	95'720	3'000	3'000	3'000
2018	57	32	23	7	4	3	464'340	109'000	4'000	4'000
2019	95	80	35	12	10	4	510'530	190'000	4'000	4'000
2020	121	105	54	15	13	7	953'082	584'360	4'000	4'000
2021	212	184	90	26	22	11	1'433'440	670'744	5'000	5'000
2022	798	521	146	96	63	18	4'463'412	1'135'746	5'000	5'000
2023	793	937	508	94	111	60	8'350'871	4'222'173	5'000	5'000
2024	701	602	772	82	70	90	6'556'221	6'461'529	5'000	5'000
Remplacement d'une chaudière à mazout										
2017	250	136	15	31	17	2	703'702	78'864	5'000	5'000
2018	291	182	116	36	23	14	1'370'058	627'971	6'000	5'000
2019	355	322	186	44	40	23	2'243'839	1'317'383	6'000	6'000
2020	502	436	281	62	53	34	3'159'837	2'048'087	4'914	8'000
2021	747	652	354	91	79	43	4'981'879	2'607'055	5'000	6'000
2022	1'103	799	500	133	96	60	6'627'047	3'915'483	5'000	5'000
2023	874	981	775	103	116	92	8'262'244	6'064'517	5'000	5'000
2024	910	798	846	106	93	99	7'932'253	6'951'579	6'000	5'000
Remplacement d'un chauffage électrique										
2017	116	76	3	15	10	0	629'790	18'000	8'000	4'500
2018	121	93	65	15	12	8	1'023'728	558'300	12'000	6'000
2019	83	86	97	10	11	12	838'120	981'849	6'000	8'648
2020	98	83	76	12	10	9	937'253	791'241	6'500	6'000
2021	116	108	80	14	13	10	1'228'470	881'883	7'500	6'500
2022	130	82	83	16	10	10	1'100'650	979'072	7'500	7'500
2023	139	145	105	16	17	12	1'914'768	1'386'075	7'500	7'500
2024	151	136	115	18	16	13	1'617'789	1'443'103	7'500	7'500

Source: IWF / StatVD / DGE-DIREN

Etat au 31.12.2024

08. Energie / Mise en œuvre / Incitations financières / IND\_08.05.03.04\_Subventions\_Remplacement\_Chaudiere

## Subventions pour remplacer un chauffage à combustible fossile ou électrique, selon le nouveau et l'ancien type de chauffage, 2017-2024, Vaud

	Ancien chauffage					
	Gaz		Mazout		Electrique	
	[nbre]	[%]	[nbre]	[%]	[nbre]	[%]
Subventions demandées pour:						
Bois-Pellets	122	4.3	937	18.6	62	6.5
Chauffage à distance	176	6.2	393	7.8	18	1.9
Pompe à chaleur	2524	89.4	3702	73.6	874	91.6
Subventions promises pour:						
Bois-Pellets	97	3.9	778	18.1	46	5.7
Chauffage à distance	148	6.0	343	8.0	11	1.4
Pompe à chaleur	2239	90.1	3185	74.0	752	93
Subventions payées pour:						
Bois-Pellets	76	4.7	666	21.7	39	6.2
Chauffage à distance	69	4.2	145	4.7	3	0.5
Pompe à chaleur	1484	91.1	2262	73.6	582	93.3

Source: IWF / DGE-DIREN

Etat au 31.12.2024

### 5.2 Tableau de synthèse

Titre de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur référence	Valeur récente	Valeurs cibles			Etat	Objectifs	Tendance
				Court terme	Moyen terme	Long terme			
Subventions promises pour remplacement d'un chauffage à combustible fossile ou électrique, Vaud [nbre]	Mise en oeuvre	235	1536	m	m	m	...	...	...
		2017	2024	2027	2030	2050			30.8%/an
Montants des subventions octroyées pour remplacement d'un chauffage à combustible fossile ou électrique, Vaud [Mio CHF]	Mise en oeuvre	1.4	16.1	...	...	...	...	...	...
		2017	2024	2027	2030	2050			41.2%/an

## 6. Méthode

### 6.1 Source de données

Les données proviennent du Programme Bâtiments du Canton, géré par la DGE-DIREN, qui subventionne les travaux de rénovation effectués sur les bâtiments.

### 6.2 Description

Les mesures concernées par ces subventions sont les mesures M02 à M04 (installation de chauffage à bois), M05 et M06 (installation d'une pompe à chaleur) et M07 (raccordement à un réseau de chauffage).

## 08. Energie / Mise en œuvre / Incitations financières / IND\_08.05.03.04\_Subventions\_Remplacement\_Chaudiere

Subventions promises : nombre de demandes de subventions acceptées une certaine année par le Canton dans le cadre du programme Bâtiments.

Montant des subventions promises : montant des subventions acceptées une certaine année par le Canton dans le cadre du programme Bâtiments.

### 6.3 Périmètre et limites

Dans l'optique d'exploiter au maximum le budget à disposition chaque année et de prendre en compte les promesses de subventions qui n'aboutissent pas (refus, annulations ou réductions), le montant total des subventions octroyées (promises) annuellement dépasse celui du budget annuel depuis 2018 (surengagement entre 4 et 6%).

Le nombre de subventions octroyées en 2022 est par exemple sous-évalué : le budget (après surengagement de 6%) a été épuisé déjà 2 mois et demi avant la fin de l'année. Autour de 380 subventions (dont 90% de PAC) ont ainsi été préservées et octroyées en 2022 sur le budget 2023, pour un montant cumulé de 3,4 millions de francs.

## 7. Comparabilité et comparaisons

Les comparaisons intercantoniales doivent être effectuées avec prudence. La plupart des écarts sont souvent induits par des fluctuations de la demande et sont peu influençables par la politique cantonale. Les rapports annuels du Programme Bâtiments permettent certaines comparaisons entre le taux de remplacement des chauffages du canton de Vaud avec celui des autres cantons ou par rapport à la moyenne suisse.

Le site du groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur (GSP ou FWS) donne des statistiques annuelles sur les chiffres de vente des pompes à chaleur depuis 2010 : <https://www.fws.ch/fr/statistiques/>

## 8. Documents en lien

Fiches Indicateur :

- IND\_08.05.03.01 : Subventions dans le cadre du Programme Bâtiments, Vaud
- IND\_08.05.03.02 : Subventions pour rénovation partielle ou globale du bâtiment, Vaud
- IND\_08.05.03.06 : Subventions pour des certificats énergétiques CECB+, Vaud

## 9. Références

[DGE-DIREN - Conception cantonale de l'énergie \(CoCEn 2019\)](#)

[Programme Bâtiments Vaud](#)

[Loi fédérale sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> \(Loi sur le CO<sub>2</sub>, 641.71\)](#)

[Le Programme Bâtiments - Rapports annuels](#)

## 10. Définitions

Subventions promises : subventions pour lesquelles l'Etat s'est engagé à les payer si les travaux ont été effectués. Les montants sont versés si le projet est réalisé jusqu'à cinq ans au maximum après la date de l'approbation de la subvention.

Montant médian : valeur qui partage les données en deux parties égales : 50 % des montants sont inférieurs et 50 % sont supérieurs.